

**Lutte contre le financement du terrorisme : entre impasses et incohérences »**  
*contribution au colloque « Lutte contre le financement du terrorisme : nouveaux enjeux »,  
CF2R, Paris, 05/12/2017*

Je vais être appelé à vous servir des tartes à la crème et à enfoncer des portes que tout le monde croit ouvertes. Mais je me suis aperçu dans mes activités professionnelles que des vérités que je croyais d'évidence étaient totalement ignorées ou balayées sous le tapis.

L'idée de décèler et si possible neutraliser la criminalité terroriste via le décèlement et la neutralisation des flux financiers qui suscitent cette criminalité ou qui en résultent est a priori séduisante. Elle procède d'une généralisation des constatations en terme de criminologie qui montrent que la plupart des activités criminelles ont pour objectif une appropriation illégale de biens ou de capitaux qu'il faudra bien réintroduire dans les flux économiques par diverses techniques de blanchiment. Dans l'autre sens, quand ces activités criminelles sont sous traitées au nom ou pour le compte d'un tiers, ou quand elles requièrent des moyens lourds et complexes, elles sont générées par des financements descendants du donneur d'ordre qui empruntent souvent les chemins du noircissement d'argent propre.

Marie Christine Dupuis nous éclairera sur tous ces circuits, leur fonctionnement et leurs conséquences.

Le problème est que ces constatations qui sont flagrantes et documentées en matière de criminalité transnationale organisée, de trafics, de proliférations diverses, d'espionnage industriel, deviennent beaucoup plus floues et insaisissables en matière de violence terroriste.

Il y a à cela plusieurs raisons :

En premier lieu, il n'existe pas de consensus international ni même national sur la définition du terrorisme. Personne ne conteste le fait que le trafic de drogue ou le recel et la vente d'objets volés sont des activités criminelles. Il n'existe pas un tel consensus en matière de violence politique ou sociale souvent perçue ou présentée comme une forme de résistance à l'oppression, de révolte contre l'injustice, d'indignation compréhensible de citoyens spoliés. Faut-il considérer que les viticulteurs du Languedoc qui arraisonnent des camions de vin espagnols, molestent le conducteur et incendient son véhicule utilisent des méthodes terroristes et partant de là, faut-il incriminer les centrales syndicales qui les soutiennent ? D'une manière générale, et quand cela ne les dérange pas trop, nos sociétés – en particulier la société française - admettent le fait que la violence et ses manifestations publiques constituent un recours légitime pour les minorités « qui n'arrivent pas à se faire entendre autrement », voire comme un mal nécessaire pour purifier le monde et le rendre meilleur selon le vieil adage des terroristes anarcho- gauchistes des années 70 : « si le Parlement n'est pas d'accord, on dissoudra le parlement. Si le peuple n'est pas d'accord, on dissoudra le peuple... ».

Avant toute mesure de décèlement et de neutralisation des circuits de financement de la violence, le problème devient alors de savoir où nos responsables politiques placent le curseur de la qualification « terroriste ». J'apprends tout récemment que le Parlement israélien a voté les crédits pour la mise en place d'un organisme de lutte contre le financement du terrorisme. Annonce alléchante qui a retenu toute mon attention de professionnel mais qui, à l'examen, peut difficilement nous servir de modèle opérationnel. Les seules cibles terroristes désignées pour cette structure sont le Hizballah libanais et le Hamas palestinien, mouvements politico-militaires authentiquement violents et qui ont ou ont eu recours au terrorisme, mais dont l'activité s'inscrit dans un cadre local et qui ne font pas partie de nos préoccupations immédiates.

En second lieu, il apparaît que la violence politique est multiforme. On y trouve pêle-mêle :

Un terrorisme hybride mettant en ligne des délinquants pour des actions violentes à finalité politique. Ces délinquants disposent en général déjà de leurs propres circuits de financement par des activités de petite criminalité « conventionnelle » qui échappent facilement aux radars de détection quand ils ne passent pas tout simplement à la banque pour souscrire un micro-emprunt en vue de l'achat de leurs armes ou explosifs.

Une violence revendiquée sous forme politique ne visant qu'à donner une façade « respectable » ou un alibi idéologique à des groupes mafieux ou crapuleux. C'est le cas d'AQMI au Sahel et de nombreuses mouvances gangstéro-djihadistes du sud-est asiatique, de la Corne de l'Afrique, du Maghreb, d'Afrique sub-saharienne. Souvent assorties publiquement de revendications politiques plus ou moins réalistes, les prises d'otages occidentaux dans le monde arabo-musulman s'analysent toujours *in fine* en exigence d'une rançon au montant aussi élevé que possible, quitte à sacrifier spectaculairement un ou deux otages pour faire monter le prix des autres.

Tous ces modèles voisins de la criminalité de droit commun s'auto-financent et génèrent des flux en aval de l'action violente. Ces flux permettent donc d'identifier après coup les auteurs de cette action. Ce qui est en général parfaitement inutile car on les connaissait avant ou pendant puisqu'ils s'inscrivent dans un continuum criminel tels Mokhtar bel Mokhtar ou Abou Zeïd au Sahel, le Commandant Robot aux Philippines, les chefs de gangs en Amérique latine.

Il existe enfin des mouvances authentiquement terroristes et organisées en vue de violence politique à des fins diverses comme l'étaient dans les années 1980 les terrorismes d'État pilotés par les services de pays comme l'Iran, la Libye et la Syrie, ou des terrorismes irrédentistes (IRA, Basques, Corses, Kurdes, Tamouls, etc.), et, aujourd'hui, la violence salafito-djihadiste sur le modèle mythique d'Al-Qaïda.

Ce sont les seules mouvances qui génèrent véritablement un flux assez continu de financement descendant en direction des exécutants de la violence. Le problème est que ces flux demeurent modestes et échappent donc aux capacités de surveillance et de contrôle des sociétés cibles. L'action terroriste est une action d'économie qui vise à obtenir un maximum de résultats avec un minimum de moyens.

On a chiffré le « coût » des attentats du 11 septembre à 500000 dollars. Personne n'est capable de dire d'où ce chiffre sort mais comme on le répète depuis 15 ans, il est acquis qu'il est exact. Personnellement je pense qu'il est inférieur à cela mais peu importe. 5000 billets de 100 dollars occupent le volume de deux ramettes de papier A4 et pèsent 5 kilos. Cela peut voyager dans un attaché case ou une sacoche sans éveiller d'attention particulière. Et aucun attentat terroriste commis depuis le 11 septembre n'a coûté une telle somme.

Le flux de financements nécessaires s'élargit évidemment quand il ne s'agit plus de frapper au loin des coups d'autant plus fortement symboliques qu'ils sont rares mais d'instaurer un climat de terreur permanente dans un espace donné (Etat islamique, Taliban, Boko Haram, Shebab somaliens, etc.). Mais on a alors affaire à des proto-États avec un chef, une mission, des moyens, un contrôle territorial, une administration, qui s'autofinancent par le racket, la taxation, le vol, les trafics.

L'expérience acquise depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle avec sa puissante vague de terrorisme anarchiste prouve en effet que tout mouvement de violence politique qui ne parvient pas rapidement à ses fins a tendance à mettre sa technicité au service de l'enrichissement personnel de ses chefs et de ses membres. C'est ainsi que, à l'instar des anarchistes de la « bande à Bonnot » au début du 20<sup>e</sup> siècle, les mouvances ultra-gauchistes violentes des années 70 ont finalement sombré dans la criminalité de droit commun et les attaques de banques opportunément désignées comme « appropriation prolétarienne du capital.... ».

De même, c'est parce que son combat idéologique s'épuisait et que les financements extérieurs commençaient à lui faire défaut pour diverses raisons à partir de l'été 2013 que Al-Qaïda en Irak,

formée en 2003 par Abou Moussaab al-Zerqawi pour s'opposer à la présence américaine porteuse de l'hégémonie communautaire chiite dans le pays, se transforme en État Islamique dont l'émergence est actée par l'attaque de la Banque centrale de Mossoul où les djihadistes raflent 500 millions de dollars qui permettront à Abou Bakr al-Baghdadi d'acheter des chefs de villages et de tribus dans le nord de l'Irak et le nord-est de la Syrie, s'assurant ainsi un contrôle territorial dont son organisation tirera un maximum de rentes. Autant de ressources parfaitement incontrôlables autrement qu'en reprenant militairement le territoire de prédation

De fait, et j'en reviens à ce qu'a dit Richard Labévière, l'action terroriste violente en elle-même ne coûte pas cher et met en œuvre des modèles de financement si modestes qu'ils sont quasi indétectables dans le bruit de fond des mouvements monétaires courants. En revanche, ce qui coûte cher dans la violence politique à grande échelle – contrairement à la violence criminelle crapuleuse – c'est la mise en condition des exécutants pour passer à une violence dont ils ne seront pas directement bénéficiaires.... Surtout s'il s'agit d'une action kamikaze.

C'est une mise en condition qui demande des moyens importants et du temps, le financement d'agents d'influence, de locaux de mise en condition sectaire, de réseaux et médias de propagande, de prise en charge des exécutants et de leur familles, d'assistance technique militaire pour les mouvements violents les plus structurés. Et, dans ce domaine, on sait parfaitement depuis près de trente ans d'où viennent les financements même si tout le monde feint la surprise quand l'Arabie accuse aujourd'hui le Qatar de soutenir et financer la violence salafiste. Ce qui tient d'ailleurs du chameau qui se moque de la bosse du dromadaire.

Depuis 2003, le Département américain du Trésor – peu suspect d'agressivité vis-à-vis des pétromonarchies sous la présidence Bush - publie chaque année au mois de novembre une liste de personnes ou d'organismes contribuant de manière significative au financement direct ou indirect de la violence salafiste. On y trouve une majorité de personnalités ou d'organisations pseudo caritatives et de fondations dites « pieuses » de la péninsule arabique, en particulier d'Arabie, telles que Islamic Relief, la Ligue Islamique mondiale, l'Organisation mondiale de la jeunesse musulmane, le Conseil mondial des Mosquées, etc. On aura noté le silence religieux (si je puis dire...) des politiques et des médias occidentaux autour de cette publication....

Comme l'a noté à juste titre le chercheur François Burgat au cours d'une récente audition parlementaire, l'Arabie des Saoud ne soutient pas le djihadisme par affinité idéologique ou volonté missionnaire. Elle le fait par pragmatisme. Elle soutient quiconque dans le monde arabe et musulman – y compris les communautés émigrées exposées à la « mécréance » - peut mettre la famille à l'abri du regard critique de l'Occident, à l'abri de la concurrence impériale de l'Iran, à l'abri de la contestation, en particulier de la contestation démocratique ou sociale. Elle encourage partout et toujours quiconque est susceptible de relayer la doxa théocratique, sectaire et réactionnaire sur laquelle elle a construit sa légitimité contestable depuis sa conquête militaire des Lieux Saints de l'Islam en 1926 aux dépens de ses gardiens tutélaires que sont les Hashémites. Et il ne manque évidemment pas de candidats pour essayer de profiter de la rente que génère cette stratégie puisque, faute de moyens culturels et humains, l'Arabie est bien contrainte de la mettre en œuvre par une tactique du chéquier telle que parfaitement décrite par Pierre Conesa dans son remarquable ouvrage récent « Dr. Saoud et Mr. Jihad » et telle que parfaitement annoncée dès 1998 dans « Les dollars de la terreur » de Richard Labévière.

D'un point de vue technique, la lutte contre ce genre de financement n'a jamais été mise en œuvre car elle se heurte à un double obstacle juridique et politique dont les sponsors de la violence salafiste profitent largement.

D'abord en raison du caractère dual de ce type de financement. Dans des pays libres et démocratiques, il paraît difficile de criminaliser le fait de financer un lieu de culte, des ministres du culte, un club culturel ou sportif, une école religieuse, de la littérature ou des sites internet « engagés », etc. Et le droit anglo-saxon va même plus loin en matière d'incrimination puisqu'il exige la double preuve que des fonds ont été transférés à une structure violente (ce qui est en

général assez facile). Mais aussi et surtout, que le donateur avait la connaissance et l'intention que ces fonds servent à une action violente (ce qui l'est moins...). Il s'agit là d'un héritage pervers des affrontements communautaires en Irlande du Nord où il aurait été évidemment injuste de pénaliser doublement des civils victimes du racket exercé par des militants de leur propre communauté. C'est cette protection, que je veux croire involontaire, qui a conduit les plus généreux sponsors de la violence salafiste et leurs affidés à s'installer à Londres dès la fin des années 80 au point de valoir à la capitale britannique le sobriquet douteux de « Londonistan ».

En conséquence se pose le problème de la volonté politique de tarir ce genre de financement. Et là, on est loin du compte entre des places financières qui rechignent globalement à la lutte contre les finances criminelles, une administration américaine qui ne retient comme soutien du terrorisme dans le monde que l'Iran, la Corée du Nord et le Soudan, ou des autorités françaises qui en sont réduites à décorer des princes wahhabites tout en incriminant au chef de « financement du terrorisme » une mère de famille désemparée par la radicalisation de sa fille et deux sous-fifres du cimentier Lafarge. Je ne me pose absolument pas en défenseur des méthodes locales de Lafarge sans doute critiquables, mais je constate que cette entreprise, confrontée à une situation de racket dont la France ne pouvait la protéger, a payé pour pouvoir poursuivre ses activités, pratique courante à des degrés divers dans nombre de pays du monde. Il aurait sans doute été plus vertueux pour cet entrepreneur de refuser ce chantage et de plier bagage. Mais que dire alors des millions d'euros payés par les gouvernements français successifs et de tous bords pour obtenir la libération d'otages et dont les islamo-gangsters ont largement profité ?

Pour conclure, le lien entre le djihadisme et le wahhabisme est avéré depuis plus de deux siècles – à quatre reprises depuis l'expédition Bonaparte en 1798 - avec cette constante que la tribu des Saoud instrumentalise régulièrement le salafisme violent au service de ses intérêts mais échoue systématiquement à en contrôler les développements et effets pervers et ne trouve son salut que dans l'intervention armée de puissances étrangères, en général non arabes et non musulmanes, qui doivent ensuite supporter le poids militaire et financier de cette intervention, la responsabilité morale et la culpabilité de ses conséquences, le soupçon sans cesse recommencé de mener une croisade contre l'Islam. Alors, on peut faire semblant de regarder ailleurs pour des raisons d'opportunité économique ou diplomatique comme on l'a fait pendant des années pour le Qatar. Je n'ai pas à en juger, c'est le problème de nos dirigeants élus. Mais il serait dangereux d'ignorer ou de nier le phénomène. Et il serait totalement vain dans ces conditions de prétendre inventer des martingales infaillibles pour neutraliser la violence djihadiste - et surtout ce qui y conduit - en ne s'attaquant même pas à ses véritables financements que l'on ne veut pas voir.

Alain Chouet